

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DES MEMBRES DU CONSEIL D ADMINISTRATION  
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CANTAL**

**AURILLAC – SDIS15 - Le mercredi 1<sup>er</sup> août 2022**

**Présents** : BREGNARD Pierre - CAYROU Jérôme - FREYSSIGNET Pascal - HUGON Jacques - BLANC Serge - BAUGER Patrice - FERRAND Philippe - CREGUT Aurélie - CAYROU Laurent - FARRADECHE Frédéric - Colonel SKRZYNSKI Luc - JACQUE Michaël - CHALVIGNAC Julian – COULOMB Jean-Paul - BUREAU Jérôme - MARTRES Laurent - ANDRIEU Jérôme - AURIACOMBE Chrystelle - GOETGHEBEUR Ludovic - ROUQUET François - CARRIER Jean-Paul - BILLOUX Béatrice - FOURCAT Stéphanie.

**Présents en visio** : CEYTRE Frédéric.

**Présente** : CHABASSEUR Noémie.

**Étaient excusés** : BOUISSOU PRACH Marion - DUFFAYET RAYNAUD Yolaine - AMIRAL Alain - CHASSARD Yannick - SERRANTONI Philippe.

**19H54 : Ouverture de la séance par le Lieutenant Frédéric FARRADECHE**

**Ordre Du Jour :**

Élection du bureau.

Le Ltn F. Farradèche ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres du CA ainsi que les nouveaux élus.

Sessions un peu spéciales, car l'ensemble du conseil d'administration de l'udsp 15 devaient élire le nouveau bureau suite aux dernières élections.

Dans un premiers temps C. Ramadier demande des explications sur la suspension d'engagement de N. Chabasseur ainsi que sa non re conductibilité en tant que membres du CA. Le DDSIS ainsi que le Lt Farradèche donnent la définition de la suspension d'engagement. La question reste à savoir si N. Chabasseur peut elle être toujours membre du CA. N. Chabasseur prend la parole, en expliquant qu'elle avait pris contact avec le juriste de la fédération. Celui-ci lui a mentionné qu'elle pouvait toujours être membre du CA.

Cette question reste en attente, le temps que le président prenne contact avec le juriste de la fédération des SP.

Dans un deuxième temps C. Ramadier reviens sur les moments fort du congrès de Marseille. Ce fut des échanges en paroles musclé.

C. Ramadier à mentionné qu'il allait déposer une main courante à la gendarmerie de ST Flour à l'encontre de S. Fourcat.

A 19h45 L. Martres quitte la réunion, car l'ensemble des propos tenues ne correspondent pas à ses valeurs ains que celles des Sapeurs-Pompiers que nous représentons.

J. Cayrou demande une révision des statuts en s'appuyant de l'aide du juriste de la fédération

En conclusion, le lieutenant Farradèche demande aux membres présents, de lui faire parvenir par mail les questions qui peuvent être traité par le juriste. A ce jour le nouveau bureau n'est toujours pas constitué. Une date va être fixé pour une nouvelle réunion.

Compte rendu rédigé par le secrétaire adjoint de séance, Pascal FREYSSIGNET

Fin de la réunion à 20H15

Signature des membres du Bureau :

L. CAYROU

A. CREGUT

J. CHALVIGNAC

J. BUREAU

S. BLANC.

Y. RAYNAUD DUFAYET

P. FREYSSIGNET